



Les Randonneurs Dracéniens
S.M.A.D.
Centre Joseph Collomp
Place René Cassin
83300 DRAGUIGNAN
04 94 68 72 35
randonneurs.draceniens@gmail.com

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1



NOTICE D'INFORMATION

Draguignan, le 29/09/2026

Séjour à Buis les Baronnie du 12 au 18 septembre 2027

Séjour N° FR020884

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 au minimum, 36 au maximum.

Dates : du Dimanche 12 au samedi 18 septembre 2027

Déplacements : Voiture particulière en covoiturage

PROGRAMME :

JOUR 1 : Dimanche 12 sept. : Trajet pour aller à Buis Les Baronnie. Accueil au Cloître à partir de 17h avec remise des clefs.

JOUR 2 : Lundi 13 sept : Buis-les-Baronnie et ses environs

Découverte du Buis et de ses environs proches : coteaux oléicoles, forêt méditerranéenne et garrigue. Une mosaïque de milieux naturels et de terres tracées par la main de l'homme qui permettent à une biodiversité exceptionnelle de s'épanouir.

Groupe 1 : 14km et 700m de dénivelé avec un départ du Cloître

Groupe 2 : 10km et 470m de dénivelé avec un départ du Cloître

JOUR 3 : Mardi 14 sept : Le Poët-en-Percip

Le Poët-en-Percip, havre de paix qui domine la vallée du Menon, aurait été le fief de Domina Percipia, châtelaine et figure fondatrice de la lignée des Mévouillon, seigneurs qui régnèrent sur les Baronnie pendant plus de 3 siècles.

Beaux parcours en crête avec vues panoramiques sur les reliefs alentours : Baronnie, Ventoux, Devoluy, Ecrins, Vercors...

Groupe 1 : Montagne de Banne, 14km et 600m de dénivelé avec un départ du Gué à 26km

Groupe 2 : Loube/Tunes/Deves, 13km et 400m de dénivelé avec un départ de Le Poët en Percip, 26km A/R

JOUR 4 : Mercredi 15 sept : JOURNEE LIBRE

JOUR 5 : jeudi 16 sept : Vallée de l'Eygues

Haut lieu de la réintroduction des vautours dans les Baronnies, nous passerons une bonne partie de la journée le nez en l'air à observer le vol majestueux de ces rapaces emblématiques. L'ensemble du site des gorges est classé en zone Natura 2000 et abrite une grande diversité de milieux favorables à l'épanouissement d'espèces naturelles remarquables.

Groupe 1 : Montrond, 11km et 580m de dénivelé avec un départ à Remuzat, 76km A/R

Groupe 2 : Plateau St Laurent, 10km et 470m de dénivelé avec un départ de l'Abbaye Bodon, 60km A/R

JOUR 6 : vendredi 17 sept : Haute-Ouvèze

La montagne de Chamousse domine le synclinal de la Haute vallée de l'Ouvèze, qui sourd à ses pieds. Nous sommes dans le berceau des Baronnies. Terre de pastoralisme, ses pelouses sèches forment de vastes pâturages et abritent une faune et une flore exceptionnelles. Le sommet offre une vue à 360° à couper le souffle sur tous les massifs environnants.

Groupe 1 : Chamousse par Tussie, 13,5km et 600m de dénivelé avec un départ du col de Perty, 68km A/R

Groupe 2 : Chamousse intégrale crête, 10km et 375m de dénivelé avec un départ du col de Perty, 68km A/R

JOUR 7 : Départ du « Cloître des Dominicains » après le petit déjeuner et au plus tard à 10H

HEBERGEMENT :

Hébergement à Buis les Baronnies au « Cloître des Dominicains », résidence de vacances Escapade, rue de la cour du Roi Dauphin, en chambre double ou individuelle

Le nombre des chambres individuelles est très limité

COUT DU SEJOUR :

Le coût du séjour sur la base de 30 personnes minimum est fixé à **637€** par personne en chambre double et pension complète. Un supplément de 96€ est demandé pour une chambre individuelle.

Le prix de l'assurance annulation facultative est **29€**.

Ce prix comprend :

- Pension complète du dîner du 1^{er} jour au panier repas du dernier jour _
- Hébergement en studio tout équipé (sanitaire, salle de bain, kitchenette...) dans un ancien Cloître du XVI^e siècle en plein cœur du village de Buis les Baronnies.
- Draps fournis à l'arrivée (lits faits)
- Linge de toilette fournis à l'arrivée (supplément : 5€/pers si changement)
- ¼ de vin et 1 café / pers compris aux dîners. ■ Eau fournie dans les paniers repas
- Accès à nos salles (salle de jeux, salon télévision...)
- Apéritif de bienvenue OFFERT
- Un accompagnateur en montagne pour animer les quatre randonnées. Un pour 12 personnes.

Ne sont pas compris :

- Le supplément chambre individuelle 96€ (disponibilités sur demande).
- Le déjeuner du 1er jour.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives, nominatives et non remboursables (annulation, interruption, bagages).
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 30 septembre 2026. La pré-inscription sera matérialisée par le dépôt ou l'envoi au bureau du bulletin de préinscription ou par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante :

lrd.evenementiel83@gmail.com

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au plus tard le 15 octobre 2026.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours avec le premier acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

FORMALITES :

Carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Le permis de conduire pour les conducteurs

PAIEMENTS :

Le montant de l'assurance Annulation/Interruption est de 29€. **L'assurance doit être payée avec le premier acompte.**

Echéancier de règlement par personne:

Un 1^{er} acompte à payer au plus tard le 31 octobre 2026, 150€ par personne pour une chambre double et 180€ pour une chambre individuelle.

Suivront des acomptes de 100€ (115€ pour une chambre individuelle) en février, mars, avril et mai 2027.

Le solde devra être payé au plus tard le 26 juin 2027.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Les règlements doivent être faits soit par chèque à l'ordre « Les Randonneurs Dracéniens » ou par carte bancaire avec Helloasso.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS : Avion et autocar de tourisme

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

Escapade accepte une réduction d'effectif de 5% sans frais, puis s'applique les frais suivants :

- De 60 à 45 jours avant le départ : 10% du prix du voyage par personne.

- de 44 à 30 jours avant le départ : 30% du prix du voyage par personne.

- de 29 à 9 jours avant le départ : 50% du prix du voyage par personne.

- moins de 9 jours avant le départ : 100% du prix du voyage par personne

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire, exceptés les 300€ correspondant aux frais de dossier et au billet d'avion. Les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (***préciser ici l'adresse du site, ainsi que le chemin pour accéder aux documents***).